La plateforme TRIO

Journée de formation continue du 16 octobre 2025

Valérie Whright – Anne Leboyer

Contexte actuel

Le nombre de personnes souffrant de problèmes de santé entrant dans le système de l'assurance indemnités augmente d'année en année en Belgique, y compris parmi les plus jeunes.

- Fin 2023 : plus de 500 000 personnes en incapacité de travail
- Tendance à l'augmentation pour les années à venir

Les causes sont complexes et peuvent être trouvées dans de nombreux domaines

- Trouble de la santé mentale : ~ 37% des cas .
- Troubles musculosquelettiques : 32% des cas souvent liés aux conditions de travail

ITT > 4 semaines

Examen de reprise

Dans les 10 jours qui suivent sa reprise

Visite de Pré-reprise

Avant la fin de son incapacité

A la demande du travailleur

Médecin du travail

Examiner les possibilités d'un travail adapté ou d'un autre travail

Si impossible, le trajet peut se conclure par un examen d'incapacité définitive au poste de travail (force majeur médicale)

Plateforme TRIO : qu’est-ce que c’est ?

La plateforme TRIO est une plateforme de communication digitale et sécurisée mise en place par l’INAMI qui permet de promouvoir la coopération des médecins impliqués dans la remise au travail des travailleurs en incapacité de travail.
La base légale est la **loi du 31 janvier 2025**, entrée en vigueur le 19 février 2025.

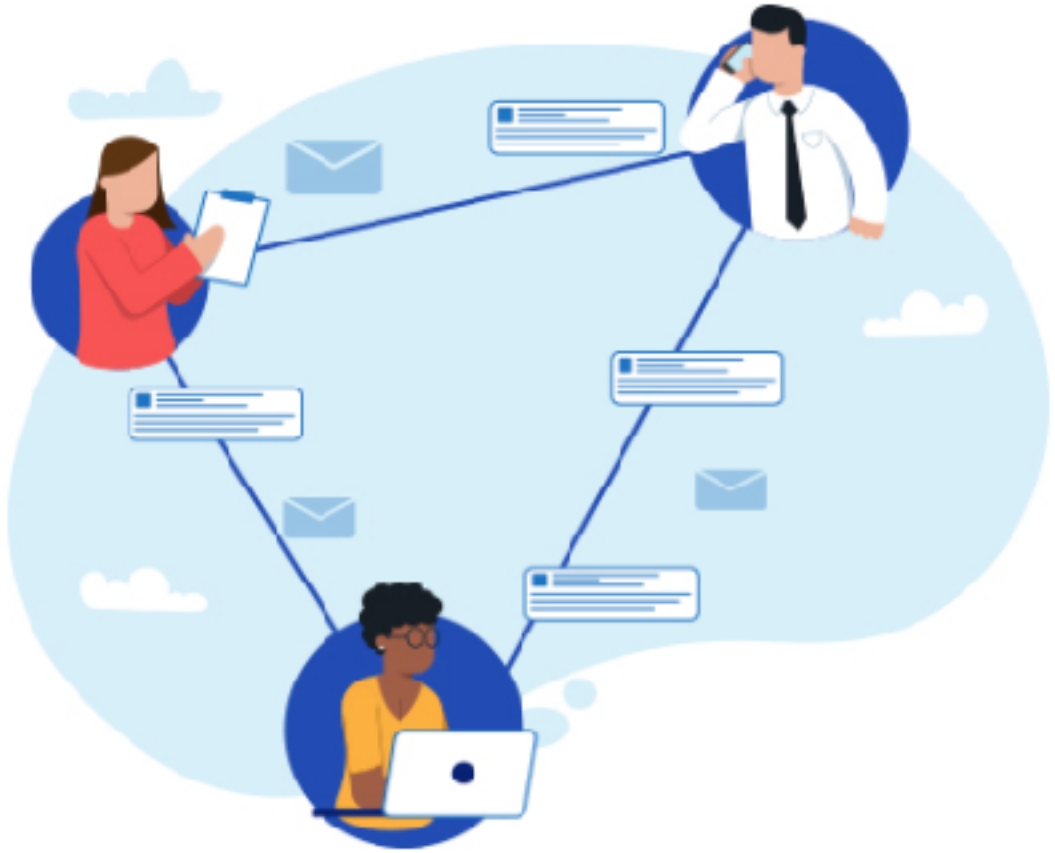

Pour qui ?

Médecin Généraliste	Médecin Conseil	Médecin du travail
et ses collaborateurs	Membres des Organismes Assureurs Coordinateur Retour au travail Membres des équipes multidisciplinaires Personnel administratif	Personnel infirmier Membres des Services externes de prévention et de protection au travail

Types d’informations échangées sur la plateforme TRIO

- Un trajet Retour au Travail
- Une visite de pré-reprise du travail
- Un trajet de réintégration auprès du conseiller en prévention-médecin du travail (Code)
- Une procédure spécifique pour force majeure médicale.

Consentement du patient INDISPENSABLE



Le patient **doit avoir donné son consentement au partage de ses données** administratives et médicales via cette plateforme au moment où le médecin-conseil ou le médecin du travail crée pour lui un trajet Retour au Travail.

La plateforme peut être utilisée **si et seulement si** le patient a donné son consentement

Modifications possibles pendant un an à dater du 1er janvier de l'année civile qui suit la dernière donnée ajoutée.

Consultation des données possibles pendant un an après le délai mentionné ci-avant.

Les échange de données sont soumis à la réglementation relative au traitement des données à caractère personnel (RGPD).

OBJECTIFS

- Renforcer le dialogue et la coopération entre les différents médecins concernés dans les processus de Retour au Travail
- Accompagner et suivre plus efficacement les personnes en incapacité de travail
- Améliorer la qualité des trajets de Retour au Travail et leur réussite

=> Favoriser le trajet de retour au travail plus précoce , plus ciblé et personnalisé

AVANTAGES

- **Information centralisée**

  Tous les acteurs sont tenus au courant des démarches en cours, tant du côté du travailleur que de l'employeur (trajet de réintégration, demande formelle, etc.).

- **Historique complet**

  Un suivi des mesures prises est conservé pour faciliter la cohérence et la continuité.

- **Gain de temps**

  Une gestion plus rapide des dossiers et un suivi multidisciplinaire sont assurés, grâce à une communication simplifiée.

- **Autre atout**

  La confidentialité des données est garantie grâce à un système de pseudoanymisation des noms et au respect du consentement du travailleur.

PROBLEMES RENCONTRES

- Il existe une plateforme TRIO, utilisable depuis février 2025
- Le 16 juillet 2025, l'Autorité de la Protection des Données a soulevé des problématiques en lien avec la plateforme TRIO : pas compatible avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) ? (manque d'une base légale claire pour le traitement de données sensibles) (source : Autorité de protection des données Avis n° 56/2025. 16 juillet 2025.)
- Elle est très peu connue et utilisée des médecins généralistes
- Manque de clarté quand à l'information de l'ouverture d'un dossier (SMS?)
- Devrait connaitre un gros coup de boost dès 2026